



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



Contexte et justification

Le gouvernement du Sénégal a élaboré en 2002 un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), cadre de référence en matière de politique économique et de lutte contre la pauvreté qui vise à l'horizon 2015, à réduire de moitié la pauvreté au Sénégal.

Le diagnostic fait par les acteurs durant le processus participatif d'élaboration du DSRP, a mis en évidence la faiblesse voir l'absence de protection sociale comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté.

Dans le souci de faire face à cette situation le gouvernement du Sénégal a élaboré une Stratégie Nationale de Protection Sociale qui constitue l'axe 3 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II).

3

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



Contexte et justification

En effet, malgré les performances enregistrées, la crise économique, financière et alimentaire de 2008 a accéléré le processus d'appauvrissement des populations notamment les plus vulnérables. Ces derniers sont coupés des circuits leur permettant d'accéder aux ressources productives. Ce manque de moyens propres favorise ensuite une détérioration continuelle des conditions de vie, aggrave les inégalités et mène, à terme, à l'extrême pauvreté.

Cette situation précaire relance la nécessité de renforcer les mécanismes de protection sociale capables de répondre aux besoins des populations.

4

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



II- PROBLÉMATIQUE ET PORTÉE DE LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est définie par la Stratégie Nationale de Protection Sociale comme étant l'organisation de solidarités professionnelles, communautaires ou nationales dont le but est (i) de garantir l'accès aux biens et services essentiels ; (ii) de conduire une politique de protection et de prévention des risques sociaux et naturels ; (iii) de promouvoir les capacités et les potentiels de chaque individu ; (iv) d'assurer la sécurité des biens et des investissements, conditions nécessaires pour une croissance durable. De manière générale, la protection sociale vise à assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie.

De manière générale, la protection sociale vise à assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie.

5

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



II- PROBLÉMATIQUE ET PORTÉE DE LA PROTECTION SOCIALE

Elle assure les fonctions de :

- **Promotion** : en améliorant les revenus et les capacités des groupes vulnérables avec leur réinsertion dans le marché du travail et l'investissement dans le capital humain ;
- **Prévention** : en intervenant en amont pour éviter le basculement des populations dans la pauvreté avec les chocs ;
- **Protection** : en fournissant une aide considérable en période de crise pour garantir aux populations un seuil minimum de bien être.

6

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



II- PROBLÉMATIQUE ET PORTÉE DE LA PROTECTION SOCIALE

Ainsi pour assurer ces trois fonctions, la protection sociale utilise deux mécanismes que sont : l'assurance sociale et les transferts sociaux.

- **L'assurance sociale** qui est un mécanisme de partage de risque est un système contributif. Elle permet aux ménages de se protéger contre divers facteurs de privations et d'atténuer les risques d'endettement. Elle a une fonction protectrice en couvrant certains risques tels que le chômage, l'inflation et certains risques médicaux.

En Afrique, l'assurance sociale comporte des limites du fait que :

- la majorité des travailleurs sont dans le secteur informel ;
- la plupart des programmes sont parfois mal gérés ce qui n'encourage pas certaines personnes à adhérer ;
- les ménages pauvres n'ont pas de moyens pour intégrer les systèmes contributifs.

7

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



II- PROBLÉMATIQUE ET PORTÉE DE LA PROTECTION SOCIALE

- **Les transferts sociaux**, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux, permettent aux populations pauvres de disposer d'un minimum de sécurité de revenu, de moyens de subsistance et de soins de santé.

Les transferts sont non contributifs et ciblent particulièrement les pauvres ou les personnes vulnérables à la pauvreté. Ils visent directement à appuyer la consommation et à faciliter l'accès aux services sociaux de base aux individus et aux ménages. Ils sont financés par les capitaux publics du gouvernement et/ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

8

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance

II- PROBLÉMATIQUE ET PORTÉE DE LA PROTECTION SOCIALE

Ces transferts sociaux s'articulent autour de plusieurs types de programmes qu'on appelle filets sociaux de sécurité. Ces programmes sont :

- **des transferts monétaires ou quasi-monétaires** (pensions sociales, indemnités de handicap, allocations familiales, coupons ou **bons alimentaires**, etc.) ;
- **des transferts en nature** (cantines scolaires, fournitures scolaires, etc.) ;
- **travaux publics** : programmes de travaux publics à Haute Intensité de Main d'œuvre ;
- **des subventions générales des prix** destinées aux ménages pauvres pour se procurer des denrées alimentaires surtout en période de crise ;
- **des exemptions de frais** pour des services essentiels comme la santé, la scolarité, transport, eau, électricité pour les personnes pauvres.

9

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance

II- PROBLÉMATIQUE ET PORTÉE DE LA PROTECTION SOCIALE

Tous ces mécanismes permettent d'assurer un mieux être aux populations et une stabilité politique et économique des Etats.

En effet des recherches récentes ont montré que les dépenses de protection sociale peuvent favoriser une croissance économique. Une étude de la Banque mondiale sur les données internationales pour la période 1996-2009, a constaté que les dépenses moyennes des filets sociaux ont varié de 0,75% du PIB pour les pays à faible revenu à 5,82% du PIB pour les pays à revenu élevé.

10

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



III- RÉPONSES DU GOUVERNEMENT ET DES PTF

Avec son document stratégique de réduction de la pauvreté de deuxième génération, le gouvernement du Sénégal a fait de la protection un instrument privilégié pour une croissance accélérée et une réduction durable de la pauvreté. En effet des interventions publiques destinées à aider les individus, les ménages et les communautés sont mises en œuvre pour diminuer les irrégularités de revenus et de consommation et surtout pour réduire la perte de bien être et le basculement dans la pauvreté.

11

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



III- RÉPONSES DU GOUVERNEMENT ET DES PTF

Ainsi des programmes ont été mis en place avec l'appui des PTF. Parmi ces programmes nous avons :

- le Programme de Renforcement Nutritionnel (PRN) et son programme pilote de transferts en espèces aux ménages vulnérables. Ce programme appelé Nutrition Ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS) est mis en œuvre avec l'appui de la Banque Mondiale et cible des mères d'enfants de moins de 5 ans;
- le programme de transfert aux enfants orphelins vulnérables est mis en place avec le comité National de Lutte contre le SIDA ;

12

 REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance 

**III- RÉPONSES DU GOUVERNEMENT ET DES
PTF**

- le programme d'accès aux soins pour les personnes âgées à travers le plan Sésame ;
- les appuis en vivre avec le commissariat à la sécurité alimentaire ;
- le fonds d'appui aux indigents avec le ministère de l'action sociale ;
- le programme de cantines scolaires avec le PAM et le ministère de l'éducation ;
- une étude de l'UNICEF sur la protection sociale des enfants en Afrique de l'ouest et du centre qui doit aboutir à un programme de transferts sociaux ;

13

 REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance 

**III- RÉPONSES DU GOUVERNEMENT ET DES
PTF**

- un renforcement de capacités de quelques acteurs de la protection sociale par l'université de Maastricht avec l'appui technique et financier de l'UNICEF.
- Aussi dans le souci d'éviter le basculement d'importantes franges de la population dans l'extrême pauvreté et l'exclusion suite à la crise économique de 2008, le ministère en charge de la famille a également mis en place une Initiative Nationale de Protection sociale des groupes vulnérables (INPS-Suqali Jaboot).

14

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance

**L'EXEMPLE DU PROGRAMME « BON D'ACHAT
ALIMENTAIRE »**

Le PAM/Sénégal, en partenariat avec le ministère en charge de la famille et grâce au financement de l'Union Européenne, a mis en place un programme de transferts sociaux appelé **Bon d'achat alimentaire** destiné aux familles les plus démunies.

Ce programme quasi monétaire, bien qu'il soit pilote permet d'assister 17 400 ménages pauvres dont 10 000 à Pikine et 7 400 à Ziguinchor soit environ 104 000 personnes qui recevront mensuellement des bons alimentaires d'une valeur de 3 000f par individu jusqu'au maximum 6 personnes par ménage pour une durée de 6 mois.

15

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance

**L'EXEMPLE DU PROGRAMME « BON D'ACHAT
ALIMENTAIRE »**

Ce programme, qui a pour objectif de lutter contre la vulnérabilité liée à l'insécurité alimentaire, pourrait permettre de stimuler la demande et de développer les marchés locaux dans la mesure où il augmente le pouvoir d'achat des bénéficiaires mais aussi permet aux détaillants, chargés de la distribution des vivres, d'avoir un chiffre d'affaire bien meilleur. Les bons d'achat pourraient aussi contribuer au développement du marché local avec par exemple la consommation du riz local.

A titre d'exemple un commerçant détaillant peut se retrouver à la fin de chaque distribution mensuelle pour un échantillon de 200 ménages à ravitailler avec un chiffre d'affaire de 3 600 000f (200 X 6bons X 3000) soit 21 600 000 pour la phase pilote de 6 mois (3 600 000 X 6 mois).

16

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance

**L'EXEMPLE DU PROGRAMME « BON D'ACHAT
ALIMENTAIRE »**

A terme le projet pilote « bons d'achat alimentaire », qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes Vulnérables /Suqali Jaboot, devrait permettre au gouvernement de disposer d'un instrument technique et financier en matière de transferts sociaux aux ménages pauvres.

Il s'agira à cet effet de concevoir et de mettre en œuvre un Registre Unique, Unifié et Harmonisé des bénéficiaires des différentes sources de transfert actuellement opérées par l'Etat, favorisant ainsi une plus grande efficacité des dépenses sociales.

17

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance

**L'EXEMPLE DU PROGRAMME « BON D'ACHAT
ALIMENTAIRE »**

Ce projet de bons alimentaires qui est également un des mécanismes de filets sociaux de sécurité va permettre à long terme de réduire la pauvreté, d'autonomiser les populations et de contribuer à une croissance économique.

18



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



IV- PERSPECTIVES

Avec l'impact que peut avoir les filets sociaux pour le développement économique et social d'un pays, ce programme de bon d'achat alimentaire étant pilote devrait être généralisé à toutes les populations pauvres et surtout à celles victimes de chocs économiques pour éviter un basculement dans la pauvreté chronique.

Ainsi étant un instrument de protection sociale il va permettre à long terme de réduire la pauvreté, d'autonomiser les populations et de contribuer à une croissance économique redistributive.

19



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère De La Famille, Des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance



IV- PERSPECTIVES

En outre toutes ces actions exigent l'existence d'un bon dispositif de ciblage et des mécanismes appropriés de suivi évaluation au niveau national et local.

A l'instar de l'expérience brésilienne et chilienne, il serait heureux que le Sénégal soit doté d'un registre unifié des groupes vulnérables bénéficiant de l'appui de l'Etat ou des PTF.

20

